

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

CAMP DE JOUR, SERVICE DE GARDE ET PISCINE

Le camp de jour, le service de garde, les sorties et les activités à la piscine sont non-remboursables, sauf dans le cas où la décision vient de la Ville ou d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative). Dans ce cas, le remboursement s'effectuera de la sorte :

- a) Dans le cas d'une annulation faite par la Ville : 100 %
- b) Dans le cas d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative)
 - Avant le début de l'activité : montant total moins 10 \$ de frais d'administration
 - Après le début de l'activité : 10 \$ de frais d'administration et le montant du prorata du service reçu.
- c) Dans le cas d'un abandon non justifié :
AUCUN REMBOURSEMENT

ACTIVITÉS ORGANISMES ET COURS

Veillez noter que les organismes accrédités et les professeurs ont leur propre politique de tarification, de paiement et de remboursement et que, par conséquent,

la Ville de L'Île-Perrot n'est en aucun cas responsable des décisions prises par ceux-ci.

ANNULATION

Le Service des loisirs et les organismes se réservent le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis. En pareil cas, le montant d'inscription est remboursé en totalité.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Service des loisirs et les différents organismes ne se tiennent pas responsables des accidents pouvant survenir durant la pratique d'une activité, il serait donc souhaitable que les participants soient protégés par un plan d'assurance.

Également, dans le cas d'utilisation des vestiaires publics (écoles, piscines, etc.) le Service des loisirs ne se rend pas responsable des objets perdus ou volés. Nous invitons donc les utilisateurs à ne laisser aucun objet de valeur (argent, montre, bijoux, etc.) dans ces endroits.

CAMP DE JOUR (5 - 13 ANS) - ÉTÉ 2019

25 juin au 9 août
(Fermé le lundi 1^{er} juillet)
PLACES LIMITÉES

INSCRIPTION – EN LIGNE SEULEMENT 

Du 3 avril, 13 h, au 22 avril – résidents de la ville de L'Île-Perrot
Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou en personne. À noter, priorité aux résidents lors de la période d'inscription. Dès le 23 avril les non-résidents pourront s'inscrire selon la disponibilité des places.

AVANT le 3 AVRIL, assurez-vous de mettre à jour votre mot de passe ainsi que vos informations dans votre dossier familial ou de créer votre compte si vous êtes un nouvel usagé de notre interface d'inscription en ligne.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

- a) Ouvrir le site web www.ile-perrot.qc.ca;
- b) Sous l'onglet Services en ligne;
- c) Cliquer sur Inscription loisirs;

Vous avez déjà un compte :

- d) Entrer votre courriel et votre mot de passe au haut de la page pour accéder à votre compte;
- e) Cliquer sur le lien « s'inscrire » pour accéder à l'inscription.

Nouvel usagé, pour créer un compte

- f) Cliquer sur l'onglet « Créer un compte » et remplir les informations demandées (un délai de 24 heures est requis lors des jours ouvrables pour l'approbation de votre dossier).





CAMP DE JOUR

25 JUIN au 9 AOÛT	<p>FORFAIT ÉTÉ* (5-13 ans) Activités offertes : arts plastiques, sports, sciences, jeux coopératifs, grands jeux, trampoline, atelier de cuisine, atelier de danse, club de lecture, piscine, jeux d'eau * non-remboursable à moins d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative)</p>
----------------------------------	--

TARIFS	INSCRIPTION ENTRE LE 3 ET 22 AVRIL	INSCRIPTION APRÈS LE 22 AVRIL
1 ^{er} enfant	350 \$	375 \$
2 ^e enfant	300 \$	325 \$
3 ^e enfant	250 \$	275 \$
Non -résident**	Priorité aux résidents du 3 au 22 avril	750 \$ Dès le 23 avril, selon la disponibilité des places

** Personne n'habitant pas sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot.

12 au 16 AOÛT	<p>FORFAIT SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE* (5-13 ans) Seuls les enfants inscrits au forfait été ont droit à la semaine supplémentaire. * non-remboursable à moins d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative)</p>	100 \$ par enfant
--------------------------	--	-------------------------

25 JUIN au 9 AOÛT & 12 au 16 AOÛT	<p>SERVICE DE GARDE* (5-13 ans) Horaire Lundi au vendredi Matin : 7 h à 9 h Soir : 16 h à 18 h Dans un environnement encadré, diverses activités ludiques, artistiques et sportives seront proposées aux enfants. * non-remboursable à moins d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative) Vous savez que votre/vos enfant(s) utilisera(ont) le service de garde. Nous vous suggérons de réserver et payer les journées ou les semaines d'utilisation lors de la période d'inscription. Vous ne savez pas quelles seront les journées auxquelles votre/vos enfant(s) utilisera(ont) le service de garde. Nous vous suggérons de réserver et payer les journées de la première semaine du camp de jour afin d'assurer votre place. Dès le début du camp de jour, vous pourrez inscrire et payer les journées ou semaines d'utilisation durant l'été. Le paiement et l'inscription devront être faits aux semaines.</p>	8 \$ par jour
--	---	------------------



Offert
seulement
pour les
enfants inscrits
au camp de
jour

L'enfant ne
peut pas être
inscrit à plus
d'un camp
spécialisé.

CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS

<p>25 JUIN au 8 AOÛT</p>	<p>FORFAIT CAMP NATATION COMPÉTITION & PRÉ-COMPÉTITION (CAVIP) (5-13 ans) 2 fois semaine : mardi et jeudi Tu aimes la compétition et tu es passionné de la natation? Tu aimerais perfectionner ton style de nage, travailler tes plongeurs de départ, tes virages et améliorer ta technique de nage? Ce forfait comprend un chandail du club et l'accès à toutes les activités du club. Les enfants de 9 ans et plus, doivent détenir les capacités équivalentes au cours de niveau 3 ou plus. En cas de pluie l'activité sera maintenue. Elle sera annulée seulement s'il y a des orages. Les déplacements entre le centre communautaire et la piscine se feront à pied et en présence d'animateurs de camp de jour.</p>	<p>120 \$</p>
<p>25 JUIN au 8 AOÛT</p>	<p>FORFAIT CAMP TENNIS (5-13 ans) 2 fois semaine : mardi et jeudi Pour les mordus du tennis ou pour les débutants qui souhaitent apprendre ce sport, le camp de jour vous offre la chance d'approfondir vos techniques de jeu ou tout simplement d'apprendre à jouer. 5-6 ans : 9 h à 10 h 7-8 ans : 10 h à 11 h 9-13 ans : 11 h à 12 h En cas de pluie le cours sera repris durant la semaine Les déplacements entre le centre communautaire et les terrains de tennis se feront à pied et en présence d'animateurs de camp de jour.</p>	<p>120 \$</p>
<p>3 JUILLET au 1^{er} AOÛT</p>	<p>FORFAIT CAMP NATATION COURS CROIX-ROUGE (5-13 ans) 2 fois semaine : mardi et jeudi Dans ce programme, développé sur 10 niveaux, de 1 à 10, l'enfant en apprendra beaucoup sur les techniques de nage et la sécurité aquatique. En cas de pluie l'activité sera maintenue. Elle sera annulée seulement s'il y a des orages. Les déplacements entre le centre communautaire et la piscine se feront à pied et en présence d'animateurs de camp de jour.</p>	<p>60 \$</p>



SORTIES PAYANTES

- Les sorties extérieures ont lieu les MERCREDIS. Si votre enfant ne participe pas à une sortie, vous devez le garder à la maison, car il n'y aura aucun animateur au camp de jour lors de ces journées et nous n'offrirons pas de service de garde durant la journée, soit de 9 h à 16 h.
- Nous n'acceptons pas d'inscription pendant la période du camp de jour.
- Les sorties sont non-remboursables. En cas d'annulation de notre part, la sortie sera reportée à une date ultérieure. S'il est impossible de reporter, le montant sera remboursé.

DATE	SORTIE	COÛT
3 juillet	<p>CAMP YOUHOU! – LA JOURNÉE EXPLORA SPORT (5-13 ans) À la découverte d'une foule de sports connus et moins connus. Les enfants sont amenés à utiliser toutes leurs aptitudes avec des objets différents (crosse, frisbee, ballons de grosseurs variées, etc.) La variété et le dynamisme de la journée font que les enfants n'ont jamais le temps de s'ennuyer et sont toujours entraînés dans un excitant nouveau défi!</p>	15 \$
10 juillet	<p>LA FERME D'ANDRÉ (5-13 ans) Au cours de la journée, les enfants découvriront la ferme à travers des activités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nourrir, promener et caresser les animaux de la ferme; • Sauter et grimper dans la grange à Tarzan; • Se costumer dans la grange théâtre. 	15 \$
17 juillet	<p>LE COSMODÔME (5-13 ans)</p> <p>PROGRAMME PETITE OURSE (5-6 ans) L'exploration d'une nouvelle planète en compagnie de leur entraîneur et commandant de mission! Chasse aux trésors, un entraînement d'astronaute, construction et lancement de fusées, une visite guidée du système solaire, dégustation de nourriture spatiale et une visite de la navette Endeavour.</p> <p>DE LA TERRE À L'UNIVERS (7-8 ans) Partez explorer l'univers à partir de la Lune ou de Mars! Les apprentis astronautes apprendront les différences entre la Terre, la Lune et les autres planètes. L'astronomie, la conquête spatiale, la robotique, les circuits électriques et la conduction sont au rendez-vous!</p> <p>GEMINI (9 ans et plus) L'entraînement d'astronaute est au rendez-vous : ateliers scientifiques, l'exploration spatiale, la physique et l'essai du simulateur d'entraînement de NASA.</p>	5-6 ans 20 \$ 7-8 ans 25 \$ 9 ans + 28 \$
24 juillet	<p>BOULZEYE (5-13 ans) Laser tag et quilles cosmiques au rendez-vous!</p>	20 \$
31 juillet	<p>LE MONDE DE UBISOFT – LAPINS CRÉTINS (5-8 ans) Lancez-vous dans une expérience immersive avec les Lapins Crétins! Mur d'escalade, piste de danse interactive, structure de jeux, jeux d'arcade, jeux vidéo, chasse aux canards, expérience de réalité virtuelle, table de coloriage interactive et encore plus!</p>	15 \$
	<p>LA RONDE (9-13 ans) Accès aux manèges et un repas</p>	30 \$

PAIEMENT

Afin d'accommoder les citoyens, une clinique d'information et de prise de paiement aura lieu le 11 avril de 18 h à 20 h au centre communautaire.

PAIEMENT*	1 ^{er} versement 3 au 22 avril	2 ^e versement 3 mai	3 ^e versement 7 juin
1 versement	100 % du montant total		
2 versements	50% du montant total	50 % du montant total	
3 versements	50 % du montant total	25 % du montant total	25 % du montant total

*Chèques sans provision: La Ville de L'Île-Perrot exigera des frais de 20 \$ pour tout chèque émis sans provision en plus du montant d'inscription.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le 1^{er} versement devra être effectué avant le 22 avril. Si nous n'avons pas reçu votre 1^{er} versement d'ici cette date buttoir, l'inscription sera annulée.

- Par l'intermédiaire de votre compte bancaire;
- En personne (argent comptant, chèque ou débit) au centre communautaire Paul-Émile-Lépine durant les heures d'ouverture;
- Par la poste au 150, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1. Important d'inclure la facture avec le chèque.

Le montant de l'inscription au camp de jour et aux sorties doit être payé en entier **AU PLUS TARD** le 7 juin.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Dans le cas d'une annulation par la Ville de L'Île-Perrot : 100 %
- LES SORTIES sont non-remboursables. En cas d'annulation de notre part, la sortie sera reportée à une date ultérieure. S'il est impossible de reporter, le montant sera remboursé.
- LE SERVICE DE GARDE n'est pas remboursable.
- Dans le cas d'un abandon justifié (certificat médical ou autre pièce justificative), le remboursement s'effectuera de la sorte :
Avant le début de l'activité : montant total moins 10 \$ de frais d'administration.
Après le début de l'activité : 10 \$ de frais d'administration moins le prorata du service reçu.
- Dans le cas d'un abandon non justifié : aucun remboursement.
- Le Service des loisirs se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement si la raison de l'abandon n'est pas justifiée de façon valable.

SOUTIEN FINANCIER

La Fondation Bon Départ de Canadian Tire offre un soutien financier pour les familles qui en auraient besoin. Afin de vous assurer de votre admissibilité, vous devez répondre «oui» aux trois critères suivants :

- Est-ce que l'enfant pour lequel vous faites une demande est âgé entre 4 et 18 ans?
- Est-ce que le financement dont vous avez besoin pour un programme concerne un sport ou une activité physique (camp de jour)?
- Est-ce que votre famille fait partie d'un segment démographique qui serait considéré comme défavorisé (comme le définissent les directives du gouvernement)?

Pour de plus amples informations sur ce programme, pour vous assurer que vous répondez aux trois critères ci-haut mentionnés ou pour faire une demande, veuillez consulter le site Internet de la Fondation Bon Départ : <http://jumpstart.canadiantire.ca/fr.html>.

